

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

82/423 du 6/5/1982  
DECRET N°- /MTPS/DGTFP/DFP/22021/82

Portant intégration et nomination de  
Monsieur MAMPASSI Célestin Fils, dans  
les cadres de la catégorie A, hiérarchie  
I, des Services Administratifs et Financiers -S.A.F.- (Administration Générale)-  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ISAS : (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/80 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement  
sur le solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut  
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers ;  
(/u le décret n° 62/130/AF du 9/3/1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérar  
chisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les caté  
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2  
portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la n  
ation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Et  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses  
cles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/30/FP-BE du 24/2/1967 règlement  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlem  
entaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutio  
carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/229 du 10/6/1974 relatif à cer  
avantages attribués aux Economistes, Statisticiens et Diplôm  
Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Com  
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant e  
chant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fi  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomi  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant no  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 21/016 du 26/1/1981 au d  
80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Co  
Ministres ;  
(/u le décret n° 82/017 du 26/1/1981 relatif a  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Protocole d'Accord du 5/8/1970 signé er  
blique Populaire du Congo et l'URSS ;  
(/u la lettre n° 6436/MEN-DGEOC-DCB du 16 Nov  
du Directeur de l'Orientalion et des Bourses, transmett  
sieur de candidature, constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er En application des dispositions combinées des décrets 62.426 et 74.229, des 29.12.1962 et 10.6.1974 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur MAMPASSI Célestin Fils, né le 24.8.1954 à Mouyondzi, titulaire du Diplôme de Master Cf Sciences Economiques, Spécialité : Finances et Gestion des Entreprises, obtenu à L'Université d'Etat de Donetsk (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2° L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Finances ;

ARTICLE 3° Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 8/5/1982

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

DISTRIBUTIONS :

- 1
- 3
- 1
- 3
- 2
- 3
- 1
- 1
- 1

Ithi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-